

Département de l'Isère Canton de l'Oisans Commune Les Deux Alpes	Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2020							
Délibération n° 2020.111								
Date de la convocation : 23 septembre 2020	L'an deux mille vingt, le 28 septembre à 16h, le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBERT, maire.							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">Membres</th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 10%;">Donne pouvoir à</th> </tr> </thead> </table>					Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à					
Secrétaires de séance (article L2121-15 du CGCT) Mme Céline VALETTE et M. Pascal ESPITALLIER	M. Christophe AUBERT, maire	X						
	M. Éric GRAVIER, 1 ^{er} adjoint	X						
	Mme Agnès ARGENTIER, 2 ^{ème} adjointe	X						
	M. Patrick PELLORCE, 3 ^{ème} adjoint	X						
	Mme Cécile NEYRAUD, 4 ^{ème} adjointe	X						
	M. Jean-Luc BISI, 5 ^{ème} adjoint	X						
DOMAINE : FINANCES LOCALES 7.5 - Subventions OBJET : ORIL - Attribution d'une subvention	Mme Françoise MOREAU, 6 ^{ème} adjointe	X						
	M. Pierre BALME, conseiller municipal, maire délégué Venosc	X						
	M. Laurent GIRAUD, conseiller municipal	X						
	Mme Anne MILLET, conseillère municipale	X						
	M. Paul VAN LEEUWEN, conseiller municipal	X						
	Mme Marie-Hélène COING, conseillère municipale maire délégué Mont de Lans			Éric GRAVIER				
	Mme Enrica TASSO, conseillère municipale			Patrick PELLORCE				
	M. Ugo MOUNIER, conseiller municipal		X					
	Mme Céline VALETTE, conseillère municipale	X						
	M. Fabien VEYRAT, conseiller municipal		X					
	Mme Camille DURDAN, conseillère municipale	X						
	Mme Jocelyne MARTIN, conseillère municipale			Delphine VAZEUX				
	M. André GARDEN, conseiller municipal	X						
	Mme Stéphanie DEBOUT, conseillère municipale			André GARDEN				
	Mme Delphine VAZEUX, conseillère municipale	X						
	M. Pascal ESPITALLIER, conseiller municipal	X						
Mme Angélique AGUILAR, conseillère municipale			Christophe AUBERT					

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

Le.....Christophe AUBERT, maire

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;
VU les délibérations n° 2019-117, n° 2019-181 et n° 2019-197 ;
VU les demandes de subventions ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'assemblée délibérante a approuvé l'expérimentation d'une Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs au cours de la séance du 29 août 2019 dont l'objectif recherché a été d'inciter les propriétaires et syndicats de copropriétaires à engager ou à faire engager des travaux de réhabilitation et à mettre leurs hébergements sur le marché ou à les occuper en contrepartie d'une subvention attribuée d'une part, par la Région et d'autre part, par la commune.

Dans ce cadre, plusieurs dossiers ont été déposés qui ont fait l'objet d'une étude par la commune et la Région.

Le 6 février 2020, dossier déposé par Monsieur DELETREZ Bruno pour la rénovation d'un bien situé dans la résidence Le Lautaret 1, au clos des Fonds.

Le projet consiste à mettre toute l'électricité aux normes, à réaliser l'isolation thermique et phonique, à améliorer le système de production d'eau chaude et de chauffage et à rénover l'espace cuisine et la salle d'eau.

Les dépenses engagées pour la réalisation des travaux respectent le cahier des charges et permettent l'attribution d'une subvention communale de 2 000 €.

Le 21 avril 2020, dossier déposé par l'indivision MILLET-GOUCHOE pour des travaux à réaliser sur un bien situé dans la résidence Les Ecrins, au Clos des Fonds.

Le projet consiste à réhabiliter un ancien local commercial qui sera divisé pour créer deux appartements.

Les travaux de réhabilitation (cuisine, salle d'eau, chambres, électricité, plomberie..) respectent le cahier des charges et les dépenses engagées pour leur réalisation permettent l'attribution d'une subvention communale de 4000 € pour chaque logement créé soit un total de 8 000 €.

Le 19 juin 2020, dossier déposé par Madame et Monsieur PENTECOTE Philippe pour des travaux à réaliser sur un bien situé dans la résidence Les Bleuets.

Le projet consiste à réhabiliter entièrement un appartement : sols, baies vitrées, murs, plafonds, mise en conformité de la totalité de l'électricité et du compteur électrique, remplacement intégral de la cuisine, installation d'une douche et d'un WC à débit variable.

Les dépenses engagées pour la réalisation des travaux respectent le cahier des charges et permettent l'attribution d'une subvention communale de 4 000 €.

Monsieur le maire rappelle que la Région versera une subvention à même hauteur.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, et en l'absence de Madame Anne MILLET qui n'a pas pris part au vote :

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention ORIL aux bénéficiaires suivants :
 - o 2000 € à Monsieur DELETREZ Bruno
 - o 8 000 € à l'indivision MILLET-GOUCHOE
 - o 4000 € à Mme et M. Philippe PENTECOTE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents inhérents au paiement de la subvention,
- **DIT** que la demande de subvention sera adressée au service instructeur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour versement de la part régionale.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le maire, Christophe AUBERT